

10 rue des greffes

30000 NIMES

Tél : 09.81.34.59.20

Tél portable : 0663964055

Fax :

Site web : <http://www.torildartistes.com>

Email : [webmaster@torildartistes.com](mailto:webmaster@torildartistes.com)

### **REGLEMENT DU JEU Saint Valentin 2017**

ARTICLE 1 : Le jeu concours intitulé «St valentin 2017 » est ouvert aux personnes résidant en France .

ARTICLE 2 : La participation à ce jeu est gratuite et sans obligation d'achat.

ARTICLE 3 : L'opération est ouverte à toute personne physique souhaitant participer, à l'exception des établissements, des organisateurs du jeu ainsi que des personnes exerçant une activité dans une société liée à la société organisatrice.

ARTICLE 4 : Pour participer, il suffit **d'identifier dans les commentaires un utilisateur facebook avec qui vous aimez aller à la corrida**

ARTICLE 5 : La date limite de participation est le **samedi 4 février 2017 à 10h.**

ARTICLE 6 : Le participant au jeu Saint Valentin doit être majeur.

ARTICLE 7 : Le jeu prévoit 1 gagnants tiré au sort parmi tous les commentaires de la publication du 26-02.

- **une toile de 50x50 cm LOVE valeur de 90€ + son envoie partout en France.**

Le tirage au sort aura lieu le **4-2-2017 à 10h.**

ARTICLE 8 : Le gagnant sera informé par e-mail ou via la page Facebook au plus tard **4-02-2017**. Son adresse lui sera demandé par message privé, et ce conformément au Code Professionnel de la fédération des entreprises de Vente à Distance.

ARTICLE 9: Les participants au jeu «**St Valentin**» ne pourront pas s'opposer à une éventuelle utilisation de leurs noms, département de résidence afin de donner le nom du vainqueur sauf s'ils renoncent à leur prix.

ARTICLE 10: Le noms du gagnant sera disponible le samedi 4 fév 2017 au plus tard sur simple demande écrite à Torildartistes dont l'adresse figure ci-dessous.

ARTICLE 12: La société Torildartistes ne pourra être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'opération, ses modalités et/ou les prix devaient être partiellement ou totalement reportés, modifiés ou annulés.

ARTICLE 13: Le présent règlement sera envoyé gratuitement à toute personne qui en fera la demande par écrit à Torildartistes, 10 rue des greffes, 30 000 NIMES, en mentionnant le nom du jeu.

ARTICLE 14: Le simple fait de participer implique l'acceptation du règlement et des instructions figurant en ligne sur le site [www.torildartistes.com](http://www.torildartistes.com)

ARTICLE 15: Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit, il vous suffit soit de nous écrire sur le site [www.torildartistes.com](http://www.torildartistes.com) rubrique « contact » ou par courrier : Torildartistes, 10 rue des greffes, 30 000 NIMES, en nous indiquant vos nom, prénom, adresse et si possible, votre numéro de client.

Ceci constitue le règlement complet du jeu Torildartistes «**Saint Valentin**»  
10 rue des greffes, 30 000 NIMES,